



**Complexe AQUALUC,
av. Neckarbischofsheim
10600 LA CHAPELLE ST LUC**

Association Loi de 1901 déclarée
N°W103000400
Agréée Jeunesse et Sports
N°10/S.246
Affiliée FFESSM N° 06-10-0200
N° SIREN 44792283200012



<http://profond10.vpdive.com>

Compte Rendu de réunion des encadrants et du Comité Directeur de PROFOND 10 du 06/09/2021

Lieu de cette réunion : « 1 rue de la Douane, 10600 La Chapelle St Luc, Salle d'exposition des artisans du bois » (Merci Alex !) Heure de début: 20h10. Heure de fin: 21h33

Membres présents :

Bruno François, Jean-Claude Robache, Alex Degend, Franck Gervasoni, Philippe.Bertaud, Noémie Foulon, Catherine Petitgenet, Joël Lelovsky, Charlotte Lelovsky, Pierre Lelovsky, Franck Porrini, Hervé Gouaille, Philippe Bruno, Daniel Leclerc, Agnes Danet

Ordre du jour/ Points abordés lors de cette réunion du 6 septembre 2021

Rappel de la date de reprise des activités : le 20 septembre 2021.

Concernant la piscine et le protocole sanitaire :

- à priori pas de cota à respecter pour le nombre des membres présents par séance.
- important : Le Pass sanitaire est exigé pour l'accès à la piscine. Par conséquent chacun des membres se présentant à une séance, devra présenter son Pass sanitaire. Les personnes habilitées à contrôler seront les encadrants enregistrés en tant que DP sur la séance concernée. (en cas d'absence de dernière minute, charge au DP de se faire remplacer par un autre DP .

Les contrôles se feront par scan du QRcode grâce à l'application TOUS ANTI COVID VERIF essentiellement.

les lundis et mercredis (séance de 19h55 à 21h):

Les contrôles obligatoires de Pass Sanitaire se feront de 19h40-19h55 (toute personne se présentant après 19h55 n'aura plus la possibilité d'être contrôlée, la privant par conséquence de l'accès aux bassins.) (mail général)

Les samedis (pour la séance de 12h à 13h30):

Les contrôles obligatoires de Pass Sanitaire se feront de 11h45-12h00 (toute personne se présentant après 12h00 n'aura plus la possibilité d'être contrôlée, la privant par conséquence de l'accès aux bassins.) (mail général)

Les inscriptions :

Bruno a eu contact avec 4 nouveaux membres, à priori 4 prépa N1

Notons aussi le retour de quelques anciens...sous réserve que les règles sanitaires ne viennent pas perturber les activités piscine comme cela a été le cas l'année passée ; à ce titre, il serait judicieux de repousser la date de fin des inscriptions au 15 novembre, afin de permettre aux futurs membres de s'assurer que l'accès piscine sera favorable, encourageant les inscriptions.

Pour les inscriptions,

- au club : inscriptions : fiche VPDive + certif + chèque(s)(+ dates d'encaissement à prévoir) + collecte des objectifs de chacun.
- à la fédé : sur le site (dans les deux jours qui suivent l'inscription club)

Désinfection du matériel

Recommandations par la fédé : ils conseillent qu'1 personne gère ça : détenteur et masques (eau savonneuse-savon en poudre ou copeaux/paillettes, puis brosser, puis rincer, laisser sécher, et si utilisation par d'autres personnes dans les 5 jours, il faut 2 étapes supplémentaires : bac de désinfection 5mn puis rinçage)

Président : Bruno FRANCOIS, 12 rue BEL AIR 10440 La Rivière de Corps
port 06 71 21 87 17
E-Mail : profond10plongee@gmail.com



**Complexe AQUALUC,
av. Neckarbischofsheim
10600 LA CHAPELLE ST LUC**

Association Loi de 1901 déclarée
N°W103000400
Agréée Jeunesse et Sports
N°10/S.246
Affiliée FFESSM N° 06-10-0200
N° SIREN 44792283200012



<http://profond10.vpdive.com>

On s'affranchit de toutes ces contraintes (entre autres d'écourter les séances pour avoir le temps de bien désinfecter le matériel) si on attribue un matériel (détendeurs / stab) à chacun. Pour les nouveaux il conviendra alors de bien identifier le matériel concerné.

En ce qui concerne les équipements Palmes / Masques / Tuba, il sera demandé que chacun vienne avec son matériel perso. Les encadrants viendront avec leur propre matériel afin de soulager le protocole.

Une attention toute particulière devra être observée pour les baptêmes, en sus du Contrôle du Pass Sanitaire :

Le nombre de baptêmes imposera la rotation de matériels, et le protocole sanitaire devra s'appliquer :

Différents bacs seront mis en place (1 bac d'eau savonneuse / 1 bac désinfectant / 2 bacs rinçage), quoique pour des questions d'encombrement le rinçage pourra se faire sous le robinet). Noémie mettra à notre disposition des bacs.

Formations :

- PP1 : cadres : 4 ou 5 personnes : Bruno (responsable) / Franck / Hervé / Noémie (N1 pmt)... / Catherine
- PP2 : cadres : Jean-Claude (responsable) + Alex
- PP3 : cadres : Pierre (responsable)

Pour les séances d'Apnée : Joël va prévoir les séances

Pour la Nage encadrée : Joël va préparer les séances, Joël assurera les séances s'il peut entrer dans le bassin (pass Sanitaire)

Les fosses de Dijon :

- Est ce que l'on prend des créneaux (..voir les créneaux encore disponibles) ? Voir le nombre maxi de plongeurs ?
- rappel : fosse payée par le club pour les encadrants
(Joël va renvoyer à Bruno le mail sur la fosse)

Ce point sera de nouveau abordé le Mercredi 22.

Formation CODEP (estimation)

- GP
- initiateurs
- MF1

Plongées de nuit : Bruno rappelle qu'il a besoin d'encadrements

P5 : seulement 4

Fin de réunion